

*INFO TRAVAIL* est le bulletin électronique d'information du ministère du Travail produit et diffusé cinq fois l'an.

## Principales nouvelles

### Ministre

Le ministre du Travail, M. Laurent Lessard, a défendu devant l'Assemblée nationale deux projets de loi adoptés et finalement sanctionnés comme lois les 13 et 14 décembre 2006 : la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et la *Loi sur les accidents du travail (projet de loi n° 40)* ; la *Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives (projet de loi n° 51)*. La première loi vient modifier les règles de financement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). La seconde apporte des changements dans le sens de la modernisation de l'État. Ainsi, la Commission des relations du travail aura désormais deux divisions : celle déjà existante des relations du travail et, dorénavant, celle de la construction, laquelle assumera le mandat du Commissaire de l'industrie de la construction. D'autres changements sont aussi apportés à la législation du travail dans le but d'améliorer la performance gouvernementale dans le traitement de ses dossiers.

CCQ – Le ministre Lessard a participé, en décembre, à la conférence annuelle de la Commission de la construction du Québec. Celle-ci portait sur les [perspectives économiques de l'industrie de la construction](#). Selon ces prévisions, le volume d'activité en 2007 demeurera près des performances passées. Malgré une légère baisse prévue, l'activité de construction devrait se situer pour une quatrième année consécutive au-dessus de la barre des 120 millions d'heures travaillées. Ce qui est du jamais vu depuis le milieu des années 1970, selon la CCQ. Le ministre a profité de l'occasion offerte par le pdg de l'organisme, M. André Ménard, pour [promouvoir la modernisation de cette industrie](#) et, en particulier, pour aborder la question du resserrement de la gestion des grands projets publics. Notons que l'on prévoit, dans les prochaines années, que la mise en œuvre des projets de ce type comptera pour 60 pour cent des investissements dans le secteur non résidentiel de cette industrie.

CES – En fin novembre, c'est en présence de la présidente de la Commission de l'équité salariale, M<sup>me</sup> Rosette Côté, que le ministre du Travail, M. Laurent Lessard, a rendu public le rapport de la CES. Intitulé [La Loi sur l'équité salariale, un acquis à maintenir](#), le document dresse le portrait global de dix années de mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale. Parmi les points saillants contenus dans le rapport, mentionnons, entre autres, que depuis l'entrée en vigueur de la Loi, un demi-million de femmes ont pu bénéficier d'un correctif salarial à la hausse.

### Autres nouvelles

CNT – La [Commission des normes du travail](#) évalue en moyenne à 200 par mois le nombre de plaintes qui sont déposées à la CNT en vertu de la loi de 2002 pour contrer le phénomène du harcèlement psychologique

au travail.

Dans le cadre du [plan de modernisation de l'État](#), six des neuf organismes constituant le portefeuille du ministre du Travail sont au nombre des dix-huit organismes publics qui seront examinés au cours des prochains mois. On jugera alors de la performance et de la pertinence de ces derniers ainsi que de leur maintien au sein de l'État.

CCTM – Le [Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre](#) a maintenant un nouveau président en la personne de M. Fernand Matteau. Il a été nommé à ce poste par le Conseil des ministres et entrera en fonction à compter du 8 janvier 2007. Jusqu'ici directeur général des relations du travail au ministère du Travail, M. Matteau y a également occupé diverses fonctions importantes au cours des vingt dernières années.

## Ailleurs au Canada ou dans le monde

Le projet de loi C-257 intitulé [Loi modifiant le Code canadien du travail](#) (travailleurs de remplacement) a franchi l'étape de la deuxième lecture au Parlement canadien. Il vient modifier le Code en créant de nouvelles dispositions contre l'emploi de travailleurs de remplacement lors de conflits de travail. Si le projet devient loi, ce sont environ un million de travailleurs régis présentement par ce code à travers le Canada qui pourraient alors se prévaloir de ces nouvelles mesures. Le [Code du travail du Québec](#) (a. 109.1 à a. 109.3) dispose de mesures semblables depuis 1977.

Dans un [rapport rendu public en novembre](#), Statistique Canada évalue entre 2000 et 2005 la productivité du travail de l'ensemble de l'économie canadienne en hausse moyenne de 1,1 %. Notons que la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique et le Québec ont évolué tous trois au diapason de la moyenne nationale, avec une croissance égale à celle de l'ensemble du Canada, soit 1,1 %.

Le rapport final de l'examen des normes du travail fédérales intitulé [Équité au travail : Des normes du travail fédérales pour le XXI<sup>e</sup> siècle](#) a été présenté à la fin octobre au ministre fédéral du Travail, M. Jean-Pierre Blackburn. Réalisé sous la coordination du commissaire Harry Arthurs, nommé en 2004 pour effectuer les travaux de recherche et de consultation pertinents, le rapport contient des recommandations de modifications législatives au parlement canadien en vue de moderniser la partie III du Code canadien du travail. Il comporte également des recommandations d'un autre ordre, destinées celles-là au gouvernement et aux organisations patronales et syndicales, sur les voies à suivre en matière de normes du travail au Canada pour faire face aux besoins du XXI<sup>e</sup> siècle.

## Parutions récentes

### Automne-hiver 2006

La mobilité de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario dans l'industrie de la construction – [Feuillets d'information sur l'Entente](#).

La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2006 – [Survole des résultats des trois premiers trimestres](#).

Le principe d'ancienneté dans les conventions collectives au Québec », dans la revue [Regards sur le travail](#), Vol.3, n° 2, ministère du Travail, automne 2006.

[L'Annuaire du Québec 2007 -- Le Québec en panne ou en marche ?](#) Grand dossier incluant des analyses de Pierre Fortin et de Claude Béland, ainsi que de Michel Venne de l'Institut du Nouveau Monde. Contient également une encyclopédie complète de l'actualité au Québec en 2006. Plus de 500 pages.

[Statistiques de la CRT en bref](#) – Bulletin mensuel produit par la Commission des relations du travail qui porte sur les plus récents chiffres indicateurs de performance de l'organisme : résultats des conciliations prédécisionnelles récentes, délais de traitement des cas terminés, état des cas ouverts depuis les douze derniers mois, etc. Numéro de décembre 2006.

## À l'agenda des prochains mois

### Hiver

Appel à une participation des conférenciers, clôture de soumission des propositions : 30 janvier 2007 – Colloque sur [Les nouveaux enjeux du travail et de l'emploi](#), qui se tiendra à Montréal, sous l'égide de l'Association d'économie politique en collaboration avec d'autres organismes, du 28 au 30 août 2007.

### Printemps

[Prix innovation en santé et sécurité du travail \(la Finale provinciale des lauréats 2006\)](#). À l'initiative de la CSST, la Finale se déroule au Centre des congrès de Québec, le lundi 23 avril 2007.

## On s'en souvient encore

De part et d'autre de l'Atlantique, des chercheurs tissent des liens afin de faire avancer leur domaine de prédilection, pour que les générations actuelles et futures profitent de leurs efforts et puissent tirer bénéfice de leurs réflexions.

- **L'Observatoire européen des relations industrielles**  
La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail possède depuis 1997 son Observatoire européen des relations industrielles (EIRO). L'[EIRO](#) a pour mandat de procéder à l'enregistrement, à l'analyse et à la diffusion d'informations récentes et fiables sur les avancées clefs en matière de relations industrielles dans l'Union européenne (UE) et la Norvège ainsi que chez les pays visant l'accession à l'UE.
- **Le Centre Jacques Cartier**  
Le [Centre Jacques Cartier](#) est un centre d'études, de recherche et d'échange créé en 1984. Il regroupe près de 70 partenaires répartis d'un côté et de l'autre de l'Atlantique. Mentionnons, entre autres, ici au Canada, Hydro Québec, Bell Canada et quelques centres universitaires québécois ; en France, s'y retrouvent plusieurs grandes institutions publiques lyonnaises, dont des constituantes régionales de l'INRS et de L'INSERM. En respectant l'autonomie et les prérogatives de chacun de ces partenaires, le Centre Jacques Cartier a créé au

sein de ceux-ci des conditions propices au renforcement de leurs liens et à l'apport de moyens. Cela se réalise dans le dessein de promouvoir l'ensemble des activités scientifiques et culturelles orientées sur le Canada et le Québec. Le Centre est doté d'un fonds de recherche du même nom et chaque année, des Entretiens, accolés eux aussi à ce nom, sont tenus sous des thématiques variées, par ces partenaires de la francophonie.

---

[Coordination et édition - Abonnement - Droits de reproduction](#)